

FICHE DE SUIVI - PROMOTION D'ECHELON 2015-2016



☐ Syndiqué(e)	□ Certifié	□ AE	Fiche à retourner à :	CONTACT
☐ Adhésion jointe	□ Agrégé	□ CPE	Section SE-UNSA de l'Orne 4, rue Michelet 61000 ALENCON	Alençon 202.33.28.47.15 09.63.20.21.84
□ Non syndiqué(e)	□ Prof. EPS	□ PLP	ou 61@se-unsa.org	Caen
			61@se-unsa.org	02.31.34.71.79
NOM			NOM de jeune fille	
Prénom	N	é(e) le/_	_/ Tél :	
Adresse				
Courriel		@		
Affectation				
Discipline		Echelo	on Obtenu à la date du .	
NOTATION (100 points)	Note pédagogiqu	e sur 60	Note administrativesur 40	Total
Les no	otes prises en con	npte sont celle	es de l'année 2014/2015 arrêtées au .	<i>31/08/2015</i>
Les DATES à	retenir : Comn	nissions Pari	itaires Académiques CAPA Avand	cement d'échelon
Certifiés : 30 Novem	nbre 2015 à 14h3	0 CPE :	02 décembre 2015 à 14h30	Agrégés :
EPS: 30 Novembre 2	2015 à 16h30	PLP:3	30 Novembre 2015 à 15h30	16– 18 février 2016 (CAPN) (Information
COP : 20 janvier 2016 à 14h30		PEGC	: 23 mars 2016 à 16h00	sur le barème nous contacter)
	. ,	_	eint la durée requise dans un échelon	au cours de l'année scolaire
au Grand Choix, au Cho				, c
globale (note administra	ative + note péd	lagogique). 30	ables à un même échelon sont class 0% des promouvables sont promus ssent automatiquement à l´Anciennet	au Grand Choix et 50% au
			romouvable, consultez votre dossie	
			APA, contactez votre section départe orrespondant à votre nouvel échelor	
national à la rubrique ca				,
			t de fournir au S.EUNSA les inform SE-UNSA de me fournir les inforr	
corporatives concernant	t la gestion et le	déroulement (de ma carrière auxquelles il a accès i	notamment à l'occasion des
les conditions fixées par	les articles 26 et	27 de la loi d	informations dans des fichiers et tra u 6 janvier 1978. Cette autorisation e	st révocable par moi-même
dans les mêmes condit 75007 PARIS.	ions que le droit	daccès en m	adressant au Syndicat des Enseigna	ints, 209, bd St Germain
Date		Signature		
i				